

**ENT DE RÉSIDENCE
ET PERMANENTE**

Timbre de la Mairie
ou du Commissaire
de Police.

Timbre de la Mairie
ou du Commissaire
de Police.

**VISAS EN CAS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE
EFFECTIVE, HABITUELLE ET PERMANENTE**

Vu au départ de.....
à destination de.....
le.....

Timbre de la Mairie
ou du Commissaire
de Police.

Timbre de la Mairie
ou du Commissaire
de Police.

RECOMMANDATIONS

A obtenu le titre d'étranger et de
voyage N° 60 117 115.197

I - Le titulaire de cette carte doit en être constamment porteur afin d'être en mesure de la présenter à toute réquisition des agents de l'autorité. Au cours du trimestre qui précède la date à laquelle la carte cesse d'être valable, il doit en solliciter le renouvellement et, à cet effet, s'adresser dans le département de la Seine à la Préfecture de Police et, dans les autres départements, au Commissariat de Police ou, à défaut de Commissariat, à la Mairie de la commune de sa résidence.

II - Tout étranger changeant le lieu de sa résidence effective, habituelle et permanente, même dans les limites d'une commune si celle-ci compte plus de 10.000 habitants, doit, avant son départ, en faire la déclaration au Commissariat de Police ou, à défaut de Commissariat, à la Mairie de la Résidence qu'il quitte. Il doit dans les huit jours de son arrivée, se déclarer aux mêmes autorités du lieu de sa nouvelle résidence.

La déclaration de départ doit être effectuée lorsque l'étranger quitte définitivement la France.

III - Le titulaire de cette carte ne peut établir son domicile dans le département des Alpes-Maritimes, sans autorisation préalable du Préfet de ce département. Il doit, à cet effet, adresser une demande à la Préfecture du département de sa résidence actuelle.

A obtenu le Titre d'étranger et de
voyage N° 28914 10.9



**CARTE DE SÉJOUR
DE RÉSIDENT
ORDINAIRE**

N° DE LA CARTE

MC52898

**RENOUVELLEMENT de la CARTE
de RÉSIDENT**

N° **LW 64219**

Valable jusqu'au **16.12.66**

C.C.C. 2 137 172

NOM NEMETH

Prénoms JANOS

Né le 3 FÉVRIER 1908

à BRIDGEPORTE (U.S.A.)

Nationalité RÉFUGIÉ HONGROIS

Profession SALARIÉ

Adresse 86, BOULEVARD MAURICE BARRÈS NEUILLY-SUR-SEINE (SEINE)

Signature du Titulaire,

Neuilly sur Seine



Situation de famille ~~XXXXXXXX~~ marié, ~~XXXXXXXXXX~~

Date d'entrée en France

14 DÉCEMBRE 1956

Durée du séjour ininterrompu

du 16 DÉCEMBRE

1966 au 15 DÉCEMBRE 1969

CARTE VALABLE VALIDITÉ TERRITORIALE



Delivré le

- 9 DEC. 1966

Le Préfet de Police et par délégation : Le Préfet, Secrétaire Général

(1) Rayer les mentions inutiles

DURÉE DE VALIDITÉ PROLONGÉE

du 16 Décembre 1969 au 15 Décembre 1972

Le Préfet,

Pr Le Préfet de Police et par délégation : Le Préfet, Secrétaire Général



POLICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE PARIS

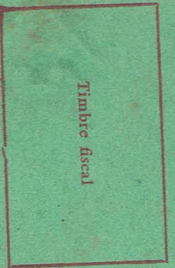
du 16. 12. 1969 au 15. 12. 1972

DE SEINE

DURÉE DE VALIDITÉ PROLONGÉE

du au

Le Préfet,



VISAS EN CAS DE CARRIÈRE EFFECTIVE, HABI

Vu au départ de

à destination de

le

Vu à l'arrivée à

adresse

le